

DECISION DU MAIRE n° 2024-11
du 02 Avril 2024

Madame la Maire,

- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 Septembre 2023 et 09 Novembre 2023, portant autorisation à Madame la Maire pour la signature des contrats relatifs aux lignes de trésorerie budget principal et budget chaufferies bois,

DECIDE

De souscrire un abonnement CE NET SP, avec la Caisse d'Epargne, afin d'effectuer des opérations à distance, pour la consultation et la gestion des lignes de trésorerie interactive.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en Préfecture le : 02 AVR. 2024
Notifiée le : 02 AVR. 2024
Affichée le : 02 AVR. 2024

